

Alors que nos composantes préparent la prochaine accréditation de nos formations, la place de l'anglais fait débat, et est bousculée par la volonté ministérielle de changer la donne. Le 19 novembre, deux textes ont été présentés au CNESER, l'instance nationale qui étudie les règles et décrets cadrant ces formations. **Les deux textes rendent obligatoires pour obtenir une licence, un DUT ou un BTS, une certification externe d'anglais**,

« reconnue au niveau international et par le monde socio-économique », ouvrant aux opérateurs privés du réseau ALTE (Association des centres d'évaluation en langue et en Europe[1]) de nouveaux marchés de plusieurs millions d'euros.

Le vote au CNESER a été sans appel : la mise en place de la certification obligatoire n'a obtenu aucune voix favorable !

Ce choix suppose, à l'heure où l'on promeut les « parcours personnalisés de formation » des étudiant.es, que tous et toutes n'auraient pas d'autre priorité que l'anglais. Au même moment, les universités européennes ont parmi leur mandat la diversité linguistique ; au même moment, une prise de conscience s'opère des effets négatifs du « tout anglais », et de l'importance du multilinguisme dans les échanges et dans le monde du travail. Mais qu'importe. Ce sera l'anglais pour tous et toutes, obligatoire !

Ces certifications, il faudrait y préparer d'ici 2023 la totalité des étudiant.es. Les équipes de LANSAD[2] (Langues pour spécialistes d'autres disciplines) n'en auront pas toutes, on le sait déjà, les moyens. Certes, l'arrêté permettrait aux étudiant.es de continuer à choisir leur langue vivante en licence et d'en obtenir une certification – non définie. Soit les étudiant.es se focaliseront sur l'anglais, soit ils/elles choisiront une autre langue et se perfectionneront en anglais en plus et autrement, en vue de la certification obligatoire.

Les équipes pédagogiques, quant à elles, deviennent des prestataires de service assurant le bachotage de certifications standardisées, alors que la recherche publique a produit, avec le soutien du MESRI lui-même, des certifications innovantes et performantes, comme le Cles aujourd'hui membre du réseau européen NULTE (Network of University Language Testers in Europe) et de plus en plus reconnu par le monde socio-économique.

Comme le second degré, voilà l'enseignement supérieur soumis à la nouvelle logique de l'enseignement des langues : moins d'encadrement, une forte part d'autodidaxie qui creuse les inégalités sociales, et des opérateurs privés pour assurer la certification des compétences, muée en finalité ultime.

Le SNESUP-FSU réaffirme son opposition à toute passation de certification obligatoire en anglais, qui plus est une certification externe organisée par des organismes privés, et son attachement à la diversification des langues enseignées. Il rappelle qu'il existe des alternatives publiques de certification. Il demande la mise en place d'urgence d'une concertation avec les acteurs et actrices du service public actuellement en charge du secteur concerné.

Ici un lien vers la Pétition contre la mise en place d'une passation d'une certification en langue anglaise : <https://www.change.org/p/edouard-philippe-p%C3%A9tition-contre-la-mise-en-place-d-une-passation-d-une-certification-en-langue-anglaise>

[1] Organisation internationale non gouvernementale (OING) ayant un statut participatif au Conseil de l'Europe et organisation non gouvernementale (ONG) ayant un statut consultatif spécial auprès de Conseil économique et social des Nations Unies.

[2] Chargé d'organiser et de valider les enseignements de langues vivantes à destination des étudiant.es spécialistes de disciplines autres que les langues, ainsi que les enseignements de langues vivantes 2 et/ou 3 pour les étudiant.es spécialistes d'une langue.